



HERBICIDE Carotte, Pomme de Terre, Pois protéagineux et Féveroles (hiver et printemps) et Pois de conserve.*

*Cf. tableau des usages.

Toutatis® Dam^{TEC}®

Conditionnement(s)

Sac 5 kg
Seau 12 kg

Fiche d'identité

Composition :

Autres composants dangereux CLP
- Aclonifène
- Clomazone

Classification RAC : 13-32

Formulation : granulés dispersibles dans l'eau

Numéro AMM : 2150481

Détenteur d'homologation : FMC France
11 Bis Quai Perrache 69002 LYON France

Substance active : aclonifène
Teneur : 500g/kg, soit 50% (m/m)
Famille chimique : diphenyl-éthers
Mode d'action : Action par contact.

Substance active : clomazone
Teneur : 30g/kg, soit 3% (m/m)
Famille chimique : isoxazolidines
Mode d'action : Inhibiteur de la synthèse de la chlorophylle et de celle des caroténoïdes, pigments protecteurs de la chlorophylle.

Description

Cette spécialité herbicide est une co-formulation de 2 ingrédients actifs sous forme de granulés dispersibles (WG) : la Clomazone est absorbée par l'hypocotyle et les jeunes racines des adventices. Elle provoque l'inhibition de la synthèse des caroténoïdes. Sur certaines cultures, des symptômes de jaunissement entre nervures ou des blanchiments peuvent apparaître temporairement et sont sans incidence sur l'évolution normale de la culture (des conditions extrêmes de froid, sécheresse, forte pluviométrie peuvent accentuer ce phénomène). L'Aclonifène est absorbé par l'hypocotyle et les jeunes feuilles des adventices. Des symptômes de chlorose et de déformation apparaissent.

Préparation

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire ; mettre l'agitation en marche avant de verser le volume de TOUTATIS® DAMtec® nécessaire. Finir de remplir le réservoir avec la quantité d'eau requise. Laisser l'agitateur en marche durant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Après traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES		PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES		PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	
PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES
PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES
PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES
PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES
PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES
PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES
PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES
PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES
PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

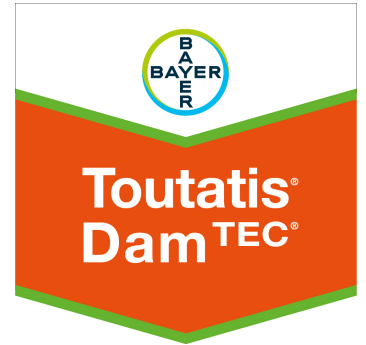
Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

Au cours de l'emploi

- Agiter énergiquement la préparation pendant l'application.
- Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application, en conformité avec la législation.
- Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.
- Ne pas pulvériser près des points d'eau et éviter tout débordement de rampe sur les mares, cours d'eau et fossés.
- Ne pas traiter en présence de vent (selon la réglementation en vigueur).
- Eliminer les fonds de cuve et les eaux de rinçage par épandage sur le champ après les avoir dilué 5 fois.
- En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Porter des vêtements de protection appropriés, des gants (voir paragraphe "Mesures de protection des

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



individus").

- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement avec de l'eau.

Après emploi

- Ne pas conserver la bouillie de pulvérisation dans la cuve plus de 24 heures.
- Nettoyer très soigneusement avec un produit adapté (type Phytmet) et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement conformément à la réglementation en vigueur.
- Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.
- Lors de l'utilisation du produit, rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, FMC France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.



AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette

Classes de danger

étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H315 - Provoque une irritation cutanée.
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
Attention



P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau/au savon.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur pois écosés, graines protéagineuses et carottes.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur pomme de terre.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques des risques liés au ruissellement pour les usages sur pomme de terre, cette zone non traitée de 20 mètres doit : soit comporter un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau, soit être accompagnée d'un dispositif de cloisonnement inter-rang pour les parcelles au voisinage des points d'eau.
SPe3 - Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée

48 heures après traitement.

Protection des personnes présentes et des résidents

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Substance classée sensibilisante

EUH 204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. EUH 208 - Contient de l'Aclonifène et de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Inhalation

Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir, sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre AntiPoison. Ne pas faire boire de liquides. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : <https://agro.bayer.fr/> et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : 5°C

Température maximum : 25°C

N°ONU : 3077



Toutatis®
Dam^{TEC}®

Danger principal

Danger secondaire

Danger tertiaire

9 - Matières et objets dangereux divers

Dangereux pour l'environnement

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Carotte	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	2.4 kg/ha	1 trait./an stade BBCH 00 à BBCH 08	BBCH 08	1a, 4a, 7a
Féverole d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	2.4 kg/ha	1 trait./an jusqu'au stade BBCH 08	BBCH 08	1a, 4a, 7a
Féverole de printemps	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	2.4 kg/ha	1 trait./an jusqu'au stade BBCH 08	BBCH 08	1a, 4a, 7a
Pois de conserve	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	2.4 kg/ha	1 trait./an jusqu'au stade BBCH 08	BBCH 08	1a, 4a, 7a
Pois protéagineux d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	2.4 kg/ha	1 trait./an jusqu'au stade BBCH 08	BBCH 08	1a, 4a, 7a
Pois protéagineux de printemps	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	2.4 kg/ha	1 trait./an jusqu'au stade BBCH 08	BBCH 08	1a, 4a, 7a
Pomme de terre	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	2.4 kg/ha	1 trait./an jusqu'au stade BBCH 08	BBCH 08	1b, 1c, 4a, 7a

TOUTATIS® DAMtec® ne doit être utilisé que pour des cultures en plein champ ; ne pas traiter de cultures sous serre. Pour la production de plants de pomme de terre, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité. Au regard des données à sa disposition, Bayer CropScience décline toute responsabilité sur ces éventuels risques. Avant toute utilisation de la préparation en production de plants de pomme de terre, il est demandé de se rapprocher des établissements producteurs de plants de pomme de terre.

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur pois écosés, graines protéagineuses. et carottes.

1b. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur pomme de terre.

1c. . Pour protéger les organismes aquatiques des risques liés au ruissellement pour les usages sur pomme de terre, la ZNT de 20 mètres doit soit comporter un DVP non traité de 20 mètres en bordure des points d'eau, soit être accompagnée d'un dispositif de cloisonnement inter-rang pour les parcelles au voisinage des points d'eau.

4. Plantes non-cibles

4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

7. Riverains et personnes présentes

7a. . Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Champ d'activité

Sensibilité des adventices à TOUTATIS® DAMtec®:

Adventices très sensibles : gaillet, stellaire, lamier pourpre, capselle, renouée persicaire, renouée des oiseaux, amarante, ravenelle, euphorbe, coquelicot, matricaire, repousses de colza, myosotis, laitron, moutarde, arabette, cardamine, mercuriale, chénopode, tabouret des champs et renouée noueuse.

Adventices sensibles à moyennement sensibles : aethuse, datura, séneçon, renouée liseron, véroniques, morelle, fumeterre, arroche étalée, pensées, repousse de betterave, digitale sanguine, folle avoine, ray-grass, liseron des champs, vulpin des champs, pâturin et panic pied de coq.

Adventices peu sensibles : cresson des bois, chiendent, ivraie vivac et armoise.



L'efficacité du produit peut être affectée par les conditions climatiques sèches dans les 2 semaines suivant le traitement.

Traitement

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Recommandations d'utilisation

- TOUTATIS® DAMtec® ne doit être utilisé que pour des cultures en plein champ ; ne pas traiter de cultures sous serre.
- Appliquer la solution à base d'un minimum de 200 L d'eau/Ha.
- D'une façon générale, TOUTATIS® DAMtec® doit être utilisé en post semis prélevée, le plus tôt possible après le semis et dans tous les cas avant la levée de la culture.
- Un possible blanchiment des premières feuilles de la culture peut se produire en particulier lorsque TOUTATIS® DAMtec® est utilisé en terre légère ou lorsque l'application est suivie par des pluies abondantes. Des températures faibles après l'application peuvent également augmenter la phytotoxicité sur la culture. Ces symptômes disparaissent rapidement et n'ont aucune incidence sur le développement de la culture, le rendement ou la qualité de la récolte.
- Eviter tout recroisement de traitements.
- Ne pas traiter des cultures mal implantées.
- Ne pas traiter en présence de vent (selon la réglementation en vigueur) ; mettre en oeuvre les bonnes pratiques agricoles visant à limiter les risques de dérive. Eviter toute dérive sur les végétaux et les cultures voisines.
- En cas de dérive accidentelle d'embruns de pulvérisation, des décolorations et blanchiments pourront être observés sur les végétaux touchés.
- Ne pas traiter à moins de 100 mètres d'un vignoble ou d'un verger.
- Mise en garde contre les phénomènes de résistance : l'utilisation répétée, sur une même parcelle, de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action peut conduire à l'apparition de plantes résistantes. Pour réduire ce risque, il est conseillé d'alterner, dans la rotation, sur une même parcelle, des herbicides à base de substances actives de familles chimiques différentes ou de modes d'action différents.

Restrictions

Pomme de terre : sur buttage définitif et avant la levée des pommes de terre. Ne pas rebuter après application.
Pois protéagineux, pois de conserve, féveroles : en post-semis prélevée de la culture le plus tôt possible après semis.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Classification HRAC

- 13 - Inhibiteur de la synthèse de la chlorophylle et de celle des caroténoïdes, pigments protecteurs de la chlorophylle.
- 32 - Action par contact.

Après traitement

Cultures suivantes dans la rotation

Délai avant la mise en place d'une culture de remplacement et/ou de rotation après l'application de TOUTATIS DAMTEC (à la dose de 2.4 kg/Ha) :

- Avec un travail du sol superficiel de 8-10 cm :
 - 1 mois : pois protéagineux, pois de conserve.
 - 4 mois : tournesol, féveroles.
- Avec labour d'au moins 25 cm :
 - 1 mois : soja, maïs, sorgho, haricots, ray-grass.
 - 4 mois : moutarde.

Aucune restriction dans le cadre normal de la rotation sauf pour les cultures suivantes pour lesquelles un délai de un an est nécessaire après application de TOUTATIS DAMTEC : betteraves industrielles, betteraves fourragères, betteraves potagères, radis, radis fourragers, salsifi, navet, rutabaga et autres cultures des groupes racine et tubercule.

Dans le cadre de la rotation, il est conseillé de procéder à l'aération du sol le plus tôt possible après la récolte et de repousser le travail du sol au plus près de la mise en place de la nouvelle culture.

Cultures de remplacement

En cas d'échec de la culture, ne pas implanter de culture à cycle court (environ 30 jours entre le semis/la plantation et la récolte) moins de 90 jours après le traitement.
Ne pas semer ou planter des cultures de type racines et tubercules pendant un an après application de la préparation.

Mesures de protections des individus



Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS			
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET			EPI vestimentaire ET	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		EPI partiel			EPI partiel	
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾						

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

**En cas de contact avec la culture traitée.

⁽¹⁾ Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Mentions légales

Toutatis® Damtec® ▫ 500 g/kg aclonifène 30 g/kg clomazone ▫ AMM n°2150481 ▫ Détenteur d'homologation : FMC France ▫ ® Marque déposée de FMC Corporation, USA

Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 ▫ Cancérogénicité, catégorie 2 ▫ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1 ▫ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



Toutatis®
Dam^{TEC}®



⚠ ⚠ ⚠ Attention ⚠ ⚠ ⚠ H315 - Provoque une irritation cutanée. ⚠ H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
⚠ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ⚠
EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur <https://agro-bayer.fr> - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Juillet 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : <https://agro-bayer.fr>

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)